

➤ L'INTÉRIM

Un congé maladie, un départ, un surcroît de travail, ou une mission spécialisée...
 Des raisons qui nécessitent d'anticiper et d'organiser sereinement la planification des absences de vos collaborateurs... **Ayez le réflexe « intérim » pour une continuité de service !**

➤ VOS OBJECTIFS

- Pallier un surcroît de travail ou l'indisponibilité momentanée d'un agent.
- Assurer l'intérim dans l'attente du recrutement d'un personnel statutaire.
- Mettre en œuvre un projet qui nécessite l'intervention ponctuelle d'un agent spécialisé (assistance à maîtrise d'ouvrage, rédaction d'un cahier des charges, la renégociation d'un contrat...).

➤ NOS SOLUTIONS

Un service Intérim clé en main :

- un allègement des formalités,
- une réactivité face aux urgences de vos besoins,
- un personnel professionnel et polyvalent, des coûts maîtrisés (prise en charge de la maladie et des accidents de travail, de la formation, des visites médicales...).



Nos agents à votre service :

Par sa connaissance du marché de l'emploi, des métiers de la FPT et des problématiques RH, le service Intérim apporte un soin particulier à la recherche et à la sélection des agents pouvant intervenir en collectivité.

Tous les métiers sont concernés, sauf ceux relevant du domaine de la sécurité.

Métiers administratifs : secrétaire, agent d'accueil, DGS, agent d'état civil, DRH, assistant RH, responsable finances, assistant logement, comptable, urbaniste, responsable CCAS...

Métiers techniques : agent de service en restauration scolaire, ATSEM, agent d'entretien, cuisinier, agent des espaces verts...

Métiers de la communication et de l'informatique

Métiers de l'animation : agent d'animation, garderie péri-scolaire, animateur...

Métiers de la culture : responsable médiathèque, assistante tourisme, responsable centre des arts, agent de bibliothèque et de médiathèque...

Métiers du sport : maître-nageur sauveteur...

➤ L'INTÉRIM

➤ LE DÉROULÉ DE L'INTERVENTION



1 - Formulation de la demande

Elle doit être faite par écrit et doit détailler vos besoin précis.



2 - Réalisation de la prestation

Recherche, proposition et mise à disposition.



3 - Évaluation

Dans la cadre d'une démarche qualité, nous envoyons un questionnaire d'évaluation à nous retourner complété.

➤ LES TARIFS

Nos tarifs dépendent des profils recherchés et du degré de technicité demandé. Seules les heures réellement effectuées par l'agent sont facturées.

Les tarifs sont disponibles sur notre site Internet :
www.cdg29.bzh,
rubrique prestations.



➤ LES CONTACTS

Territoire Pays de Brest

✉ cdg.contact1@cdg29.bzh
☎ 02 98 60 25 55

Territoire Pays de Cornouaille

✉ cdg.contact2@cdg29.bzh
☎ 02 98 60 25 65

Territoire Morlaix et Centre Ouest Bretagne

✉ cdg.contact3@cdg29.bzh
☎ 02 98 60 25 60